

*"Homme Libre,
toujours tu chériras la Mer."*

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre association a fêté cette année son vingt-cinquième anniversaire. Nous sommes fiers du travail accompli par nos prédécesseurs et fiers de notre longévité. Mais exister ne suffit pas, nous poursuivons l'action qui a toujours été celle des Amis du Littoral. Nous avons étudié l'enquête publique qui propose l'extension de la porcherie industrielle de Blagon (commune de Lanton) tout près des sources du Cirès. Or dans une étude d'Ifremer sur la prolifération des algues (1994) le Cirès est déjà cité pour ses apports de nitrates et de phosphates. L'entreprise affirme, sans convaincre, que l'extension entraînera une diminution significative de ces apports. Même diminuées, les diverses pollutions des porcheries industrielles sont incompatibles avec le Schéma de Développement, d'Aménagement et d'Urbanisme du Bassin d'Arcachon (S.D.A.U.) axé sur l'ostréiculture et le tourisme. Les Amis Du Littoral sont donc opposés à l'extension mais nous demandons une diminution de la pollution actuelle du Cirès.

Pour ce qui est de l'amitié nous avons, au nom des Amis du littoral, présenté nos souhaits de bon cent unième anniversaire à Mme la générale Duluc. Au cours de cette visite notre doyenne nous a promis une histoire d'Arès dont nous espérons vous faire profiter dans un prochain bulletin.

C'est promis nous souhaiterons le cent unième anniversaire à tous nos membres. Cependant vous pouvez, dès maintenant, nous faire parvenir quelques lignes pour le coin de la mémoire.

Michel Janin.

Compte rendu de l'assemblée générale du 20 août 1998

La séance est ouverte à 21 h. 20.

M. le Président après avoir accueilli et remercié les participants, informe l'assistance qu'elle se compose de 51 présents qui détiennent 53 pouvoirs et que cette année les Amis du Littoral ont 25 ans. Le conseil d'administration dédie avec respect et gratitude cet anniversaire à la mémoire des «pères Fondateurs» : Ms. Ploux, Papy et Dubourg aujourd'hui disparus et dont les photographies sont affichées sur les panneaux. D'autre part les Amis du Littoral ont l'honneur de compter parmi eux une adhérente qui fêtera très prochainement ses 101 ans ! Le Bureau de l'association ne manquera pas de lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Rapports

M. JANIN donne ensuite la parole à M. DANTES qui présente le rapport financier 1997 sous forme :

- D'un bilan équilibré.
- D'un compte de résultat.
- D'un compte de trésorerie.

L'assemblée vote à l'unanimité ce rapport financier.

M. G. BIRONNEAU qui a pris les fonctions de trésorier expose ensuite l'état des finances pour l'année en cours : il présente arrêté au 30/7/98 :

- Un bilan.
- Un compte de résultat.
- Un compte de trésorerie.

De ces exposés il ressort que le trésor se porte bien.

M. JANIN présente ensuite le rapport moral. Au cours de l'exposé des activités de l'année M. le Dr. de CHORIVIT présente en quelques mots les balades qu'il organise le premier mardi de chaque mois. Il décrit plus particulièrement la balade du Bois de Coulin faite lors des journées de l'environnement et celle de la forêt communale d'Andernos. Dans cette forêt la parcelle 22 mériterait le statut d'espace boisé à conserver.

Le président présente ensuite les projets pour l'année prochaine :

- Création d'une section marche. Il s'agit d'une part de parcourir, entre Amis du Littoral une dizaine de kilomètres, puis une douzaine, d'un pas intermédiaire entre la balade et la marche en se donnant le temps de regarder et d'apprécier le paysage. D'autre part d'organiser des sorties découverte avec moins de kilomètres mais plus d'observation de la flore et la faune.

• Parrainage du CIREs. L'association se propose d'observer très attentivement le CIREs ou la BERLE... ou encore la MEULE... et se fixe comme objectif d'y revoir des brochetons comme il y a 25 ans. Tous les moyens prévus dans nos statuts pourront être employés.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Élections du tiers sortant.

Ms DANTES, VARGAS, BIDONDO, sortants, se représentent, il y a une candidate : Mme WEEBER. Les quatre candidats sont élus à l'unanimité.

Questions diverses

• Q. Serait-il possible de retrouver le Docteur VAILLANT parmi les conférenciers de 1999 ?

R. Oui le bureau s'emploiera à le persuader de venir.

• Q. Les zones de mouillage entrent-elles dans notre champ d'action ?

• R. Oui nos statuts le prévoient explicitement. La parole est donnée à M. Pierre VEDRINE membre du conseil d'administration, et Ingénieur des travaux maritimes. Il y a 4500 postes de mouillage autorisés et 3000 illégaux...cette question a été évoquée au S.M.V.M. Ainsi le Trou de Tracasse est une zone aménagée et organisée...il est envisagé de la gérer comme un port avec des emplacements : cela implique des investissements...

• Q. Serait-il opportun de demander que soit fixée une limitation de vitesse entre Arcachon et le Nord Bassin ?

R. La question mérite d'être étudiée sereinement. Le conseil d'administration fera le point de la législation en vigueur. S'il apparaît une lacune dans les textes, une motion votée en assemblée générale sera présentée aux affaires maritimes.

• Q. Où en sont les bassins de décantation ?

R. M. PERUSAT, sociétaire et maire d'Andernos, maître d'œuvre donc, demande la parole : il retrace l'histoire et les motivations qui ont conduit au choix de cet ouvrage facilement réversible. Il explique ensuite pourquoi la campagne 1998 se solde par un échec : la société choisie par appel d'offre n'a pas été à la hauteur de la tâche. Il promet qu'en 1999 les travaux seront conduits par une entreprise plus performante et menés rapidement hors saison.

Le président rappelle que l'association n'a pas actuellement connaissance de procédés mieux adaptés. Cependant nous aurions souhaité que soit évité le très long fossé de rejet pour que l'eau salée ne se répande pas au risque de tuer la végétation en particulier les chênes et les pins. Certains auraient souhaité que tout l'ensemble de l'ouvrage, fossés de drainage y compris soit étanche

M. VEDRINE, maître d'ouvrage, indique que si le bassin était étanche les boues mettraient trop de temps pour sécher. D'autre part que des mesures de «végétalisation» sont prévues pour pallier la mort des quelques arbres et qu'ils seront exécutés «si on nous laisse travailler...»

M. Miltemberger tient à préciser que l'exaucement de notre Nord Bassin est un très vaste phénomène qu'il ne faut pas amplifier en créant des points bas où la vase s'accumule inexorablement.

• Le président rappelle le problème de la coupe effectuée le long du sentier du littoral. Le projet d'achat d'une bande de terrain au profit du conservatoire du littoral suit son cours. Nous veillerons également à ce que la parcelle soit en tout état de cause replantée

• Q. Invasion des chenaux par des bancs d'huîtres.

R. La question est à l'étude par les services maritimes.

La séance est levée à 23 heures 15 et le président invite les Amis du littoral à prendre le pot d'anniversaire.

LES ORIGINES DE LA FORET LANDAISE

Avec l'aimable autorisation de Monsieur Roland Gasteau

Il s'agit du grand triangle qui s'étend au sud-ouest de la France entre l'Océan, la Garonne et l'Adour. C'est la partie occidentale de l'ancienne Aquitaine qui reçut sous les Romains le nom de NOVEM POPULARIS et, plus tard, sous l'empire Francs celui de VASCONIE ou GASCOGNE.

Le massif forestier gascon s'étend sur un million d'hectares environ. Le pin maritime avec les chênes (tauzin, pédonculé, occidental, yeuse) existe spontanément de toute antiquité.

C'est dans les âges géologiques assez récents que s'est formé ce plateau de «sables de dunes» à la suite des évolutions successives des mers au pied des coteaux de la Chalosse et de l'Armagnac, et les apports fluvioglaciers du quaternaire moderne.

En réalité les sables des plages maritimes successives, aussi bien que les sables alluvionnaires, se sont étalés, à diverses époques, sous l'action des vents, sur une couche presque générale de «tuf» épaisse de 30 cm à 1 m, désignée dans le pays, sous le nom d'ALIOS, composée de sables agglutinés par un ciment de matières organiques.

Ces bancs de sable forment des plateaux parsemés de vastes récipients dont les bords relevés produisent des cuvettes dont la profondeur atteint parfois plusieurs mètres. Et c'est ce qui a permis à la forêt de s'installer et d'alterner avec les marais qui dominaient au début de notre ère. Quant au littoral, s'il se trouve depuis notre préhistoire presque au même endroit, il n'a pas toujours été rectiligne de la Gironde à l'Adour. Au lieu du chapelet

de lacs, créée beaucoup plus tard, à partir du X^e siècle, par l'arrêt des eaux de l'intérieur devant la barrière des dunes. Il se trouvait maintes échancrures plus ou moins profondes, dont seule subsiste celle du bassin d'Arcachon. BUFFAUT fait remonter au séisme de l'an 580 les modifications profondes du rivage et le début de l'invasion des sables. Ce phénomène, toujours observable de nos jours, est dû à un recul du rivage, sous l'action d'érosions marines.

Ainsi se formèrent souvent loin dans les terres, ces bourrelets de sable qu'on désigne sous le nom de « vieilles dunes » ou dunes de l'intérieur, qui furent longtemps très boisées. Mis à nu par les érosions marines, les vestiges des vastes forêts de Gascogne abondent au pied des dunes, aussi bien qu'à l'intérieur :

Exemple, les lignites d'HOSTEINS et de LALUQUE.

Cette forêt était exploitée non seulement pour son bois, mais aussi pour sa résine. Les PHENICIENS venaient sans doute s'y approvisionner en poix, mais en tout cas, les ROMAINS. Le centre d'exploitation en était LA TESTE DE BUCH, cité très prospère au 4^{ème} siècle. S^t PAULIN dans son épître à AUSONE qualifiait les BOIATES de « picéos ». Cette exploitation ne se limitait pas à la forêt littorale, elle remontait vers l'intérieur notamment le long de la LEYRE, comme le prouve BISSOS, d'origine plutôt ibérique que grecque. Nous estimons qu'au 4^{ème} siècle de notre ère, des massifs importants de chênes et de pins maritimes couvraient l'emplacement du massif landais moderne.

Du 4^{ème} au 9^{ème} siècles, les invasions des ALAINS et des SUEVES, puis des WISIGOTHS et plus tard celle des ARABES, des VASCONS, des NORMANDS apportèrent saccages et incendies de ces forêts.

De 1152 à 1453, les guerres se jouèrent en partie dans le Sud-Ouest maritime à la fois enjeu et champ de bataille et la destruction de la forêt continua. Le régime pastoral régnait partout dans ces landes et toutes les tentatives faites par certains Seigneurs pour reboiser vouée à l'échec. Elles se heurtaient aux habitudes prises : le parcours des bêtes à laine était libre sur la propriété privée et l'écobuage à feu courant effectué systématiquement par les bergers pour renouveler les pacages.

Trois siècles plus tard, il ne reste que quelques massifs forestiers peu importants, cantonnés le long du littoral sur des vieilles dunes et à l'intérieur le long des cours d'eau : la LEYRE, le CIRON, la MIDOUZE... et sans doute notre CIRESE... mais surtout dans le MARENSIN.

D'après la carte de la Guyenne de BELLEYME, nous pouvons donc estimer qu'à la fin du 18^{ème} siècle, la forêt d'origine des trois quarts, couvrait environ 200 000 Ha. La lande sous l'eau l'hiver, desséchée l'été, insalubre et misérable, dominait sur 600 000 Ha, formant de véritables déserts.

Donc envahissement des sables et lande stérile et malsaine, tel sont les fléaux qui ne seront dominés qu'au cours du 19^{ème} siècle grâce au pin maritime qui servit à fixer la dune et assainir la lande. L'histoire du boisement des Landes de Gascogne comprend nécessairement deux

parties distinctes : celle du boisement des dunes maritimes, et celle du boisement des landes. La première intéresse 100 000 Ha environ la seconde, 900 000 Ha. Voyons d'abord le boisement des dunes maritimes.

La forêt des dunes, entrecoupées de lettres, est de formation moderne sauf pour un 1/10 vestige de l'antique Saltus Vasconiac. C'est par des semis ou plantation de ce pin maritime qui existait sur les vieilles dunes ou montagnes, que furent fixées les dunes modernes mouvantes.

Jusqu'au 18^{ème} siècle, rien n'avait été fait pour fixer les sables en dehors de quelques plantations de gourbet, nom local de l'oyat, et de semis de pins à l'embouchure de l'Adour, par la ville de Bayonne. Les premiers semis de pins importants semblent avoir été faits par quelques propriétaires de LA TESTE, et par Amanieu de Ruat qui avait acquis, en 1713, d'Henri de FOIX de CONDALE la terre et le Captalat de BUCH. Plus tard, les propriétaires de la TESTE pratiquèrent le semis de graines de pin mélangées à de la graine de genêt et d'ajonc épineux, sous couvertures de fascines maintenues par de petits piquets, ainsi que le semis de pin à l'abri de clayonnages, que Pierre PEYJEHAN conseilla à BREMONTIER en 1787. Il est à peu près certain que les réalisations ne furent que partielles et faute de travaux d'ensemble et de moyens, les dunes n'étaient pas fixées avant que l'État n'intervienne mais la technique avait pratiquement été trouvée par les propriétaires landais eux-mêmes. En effet BREMONTIER n'aurait rien innové. Il se serait inspiré de rapports administratifs ou mémoires de CHARLEVOIX de VILLIERS.

Le baron CHARLEVOIX de VILLIERS, ingénieur de la marine et des colonies, a été envoyé en mission à la TESTE en 1778 par le ministre de la marine DE SARTINE et le contrôleur général des finances NEKER, pour étudier le projet d'établissement d'un port à ARCACHON et d'un canal de BORDEAUX à BAYONNE. Les cinq mémoires qu'il a établis de 1778 à 1781 ont été reconnus comme primant ceux de BREMONTIER par les forestiers qui ont eu à s'occuper de boisement de dunes. CHARLEVOIX de VILLIERS indiquait surtout ce qu'il avait vu, au cours de sa mission, faire par les gens du pays, tout le long de la côte. Il posait de la manière la plus précise, trois principes primordiaux en matière de lutte contre les sables mouvants :

- Commencer du côté de la mer.
- Ensemencer en pins et en plantes arénicoles.
- Retenir la graine d'une façon quelconque.

L'idée de retenir le pin maritime, tant pour fixer le sable des dunes que pour assainir et mettre en valeur la lande, vient des frères DESBIEY de St Julien en Born, qui se sont faits les porte-parole des propriétaires. Pour en revenir à BREMONTIER son grand et incontestable mérite est d'avoir conçu la possibilité de stabiliser cette immense étendue de 100 000 Ha de sables mouvants et de vouloir la réaliser. Ce qui fait de lui un bienfaiteur du Pays est donc d'avoir convaincu les pouvoirs publics, et de les avoir décidé à l'ordonner, malgré les troubles de l'époque. Pratiquement, c'est bien lui qui fixa les

premières dunes, mais il ne connu les premiers succès qu'en 1802 lorsque les moyens lui en furent donnés par l'arrêté du 13 messidor de l'an IX. Le CIPE élevé en 1818 dans la forêt des dunes de LA TESTE porte 1786 mais il s'agit de travaux et non de succès.

Aujourd'hui, la forêt domaniale du littoral étend du Nord au Sud le plus somptueux rideau de verdure. Le vent y parle parfois son chant de guerre, mais le sable, son allié redoutable, est pratiquement vaincu.

Passons maintenant au boisement des landes par opposition à la dune, et au rôle de Napoléon III, «le régulateur des landes.»

C'est un fait historique que les deux Empereurs se soient particulièrement intéressés à la mise en valeur des landes de Gascogne, et c'est pourquoi les Landais sont restés longtemps bonapartistes.

A Napoléon I^{er} qui avait dit en passant à TARTAS, le 25 avril 1808 : « Je veux faire du département des Landes un des premiers département de France et, à la paix, un jardin pour ma vieille garde », les Landais sont redevables du décret du 14 décembre 1810 complétant celui de 1801 ordonnant la fixation des dunes de Gascogne.

C'est encore lui qui avait projeté le canal des Landes de Gascogne, de la Garonne à l'Adour, et l'assèchement des marais d'ORX.

Si le canal des Landes voulu par Napoléon I^{er} n'a pu être réalisé par son neveu, en revanche c'est bien à celui-ci que nous devons le chemin de fer de Bordeaux à La Teste ouvert en 1841 ainsi que le tracé, en ligne droite, de Lamothe à Morcenx par Labouhère. Ce dernier permit, par ses fossés latéraux, l'assainissement de la grande lande traversée. L'ouverture de routes à travers la lande pour relier les divers centres à la voie ferrée Bordeaux - Bayonne était le complément indispensable à celle-ci. Elles avaient pour but :

1. De faciliter l'exploitation des richesses forestières existant déjà sur un grand nombre de points des Landes.

2. De favoriser l'établissement de semis de pin sur les landes incultes.

3. D'assainir les landes en facilitant l'écoulement des eaux qui croupissent à la surface par suite de l'imperméabilité du sol.

En Gironde, ce fut encore le réseau du Nord-Ouest, Castelnau-Carcans, Mérignac-Arés, Hourtin-Arès, puis la liaison des réseaux des grandes landes et des petites landes : Hosteins-Captieux.

Tel à été le programme de travaux réalisés dans les landes par le second Empire. Il faut absolument évoquer le DOMAINE IMPERIAL DES LANDES, véritable point de départ de la mise en valeur des Landes. Au moment où Napoléon III réclame aux services hydrauliques l'étude des moyens destinés à assainir et mettre en valeur, c'est-à-dire en culture, les landes et les marais, avant même de promulguer les lois, il entend donner l'exemple et prouver les possibilités de réussite

En mars 1857, il achète un vaste territoire inculte situé aux confins des communes de Laboueyre, Lue, Sabres, Commensacq, Onesse, Escource et Morcenx.

Commencés en 1858, les travaux de mise en valeur de ce domaine sont achevés en 1863 pour les landes de SABRES, et en 1870 pour les marais d'ORX, près de BAYONNE, acquis également en 1858.

Et voici comment en 1876, Albini GIEURE, rédacteur en chef du journal l'ADOUR, présenta cette œuvre :

En 1857, Napoléon III acheta 8000 Ha de terres incultes situées entre MORCENX et LABOUEYRE. La propriété fut entourée de 89 km de clôture, on ouvrit 218 km de fossés d'assainissement, 75 km de routes et de chemins d'exploitations. On convertit 466 Ha de landes en terre labourable. Sur ce terrain on édifia 10 fermes - excellents modèles de constructions rurales pour les landes de Gascogne - 28 maisons de colons et 10 maisons d'artisans. Ces fermes étaient en régie et placées sous la surveillance d'un chef de culture. Elles avaient 40 à 50 Ha de terre labourable et 500 à 600 Ha de pins maritimes. Après avoir défriché, on mit en culture et on améliora par l'emploi de poudrette, de phosphates et autres sels minéraux. La production de résine fut le but principal de l'entreprise. Le sol cultivé n'était qu'une annexe pour utiliser le temps de chômage des résiniers, et leur fournir de l'alimentation.

Un village fut créé au centre du Domaine Impérial avec une église, une mairie, deux écoles communales et une salle d'asile.

Les usines pour la distillation des résines, des scieries à vapeur s'y établirent rapidement. Ces établissements appartenaient à des particuliers, mais ils furent fondés sur des concessions faites par le Domaine Impérial pour favoriser la fixation dans les Landes des travailleurs agricoles. On sema et planta des milliers d'arbres : chênes pédonculés, taulins, verts, rouvres, lièges ...des résineux de toutes espèces, outre les pins maritimes mais aussi des érables et autre feuillus...sur 7000 Ha .

Une loi impériale érigea le village en commune sous le nom glorieux de SOLFERINO. *

Le 19 juin 1857, la loi relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne, fut votée. L'objet principal était d'obliger les communes dans les départements des Landes et de la Gironde d'ensemencer ou de planter en bois, à leur frais, les terrains communaux qui jusque là était réservés au parcours du bétail. Cette loi fut complétée par le décret de 1858 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 19 juin 1857.

C'est là ce qui nous permet d'admirer la forêt actuelle.

Quelques cas de «domaines» particuliers situés autour du bassin d'Arcachon nous touchent de plus près. Nous évoquerons leur histoire au cours des prochains bulletins.

* SOLFERINO : Landes, 403 habitants, connu pour son musée Napoléon III. Porte le nom de la victoire Franco- Sarde sur l'Autriche qui coûta 37 000 morts et incita à la création de la croix rouge.